MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE
ET DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES

Liberté
Égalité
Fraternité

CERFA
N° 14734 * 04

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.
Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement via ce lien

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception : 13 / 03 / 2025
Dossier complet le : 13 / 03 / 2025
N° d'enregistrement : 2025_8699

1 Intitulé du projet

Création d'une zone d'activités économiques sur la commune de Breteuil (60)

2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

2.2 Personne morale

Dénomination
Communauté de Communes de l'Oise Picarde

Raison sociale
Communauté de communes

N° SIRET
2 0 0 0 6 8 0 0 5 0 0 1 1 1

Type de société (SA, SCI...)

Représentant de la personne morale : ☐ Madame ☒ Monsieur

Nom
CAUWEL

Prénom(s)
Jean

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire.

3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)
39.b) Opérations d'aménagement dont le terrain d'assiette est compris entre 5 et 10 ha	Création d'une zone d'activités économiques sur la commune de Breteuil d'une superficie totale d'environ 58 454 m². Les parcelles concernées sont les suivantes : F265, F121, F177 et F264.

3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

☐ Oui ☑ Non

3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

☐ Oui ☑ Non

4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet consiste à la création d'une zone d'activités économiques sur la commune de Breteuil (60).

4.2 Objectifs du projet

Le projet de création de la zone d'activités économiques vise à répondre aux enjeux du territoire de l'Oise Picarde. Le secteur économique de l'Oise Picarde est caractérisé par un savoir-faire local productif avec des entreprises d'envergure nationale, fleurons de l'industrie et de l'artisanat local. De plus, la ville de Breteuil constitue un pôle majeur autour duquel se structure le territoire (offre de commerces, services et équipements).

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 Dans sa phase travaux

Le projet consiste à aménager les parcelles cadastrées F265, F121, F177 et F264 d'une superficie totale de 58 454 m² pour la création d'une zone d'activités économiques sur la commune de Breteuil.

La desserte de la ZAE sera assurée par le giratoire Avenue du Général Frère. Une voirie sera réalisée dans une emprise de 16.50 mètres minimum comprenant :
- une chaussée de 7.00 mètres en enrobé en pente unique
- un trottoir en béton de 1.50 mètres

Une raquette de retournement sera installée en bout de la voirie pour permettre la giration des poids Lourds et notamment les équipements de défense incendie et le équipement de ramassage d'ordures ménagères.

Le lotissement sera alimenté par un réseau d'eau potable, diamètre 100 mm en PEHD, pour le réseau principal et en diamètre 19/25mm pour les branchements. Le réseau est raccordé sur le réseau existant au niveau du giratoire Avenue du Général Frère.
L'alimentation en basse tension de l'opération se fera à partir du réseau existant aux abords du giratoire Avenue du Général Frère.

L'ensemble des réseaux divers sera positionné dans une tranchée commune réalisée sous l'accotement côté trottoir en béton. Tous les réseaux seront protégés par un grillage avertisseur de couleur adéquate. L'enrobage des réseaux sera réalisé avec du sablon de protection.

4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

Les eaux de ruissellement de la voirie créée seront récupérées par des noues raccordées à 2 zones d'infiltration positionnées dans les 2 points bas du terrain. La gestion des eaux pluviales devra respecter les préconisations du Dossier de Loi sur L'eau.

La défense incendie sera assurée par 2 réserves de 120m3 équipées chacune d'un poteau d'aspiration. Les réserves seront équipées d'une aire d'aspiration de 32m².

L'éclairage public sera assuré par 12 candélabres. Le réseau sera raccordé au réseau existant.

4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

ⓘ La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Permis d'aménager
DLE

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
Emprise totale du projet	58 454 m²

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune d'implantation

Numéro : _____ Voie : ROUTE D'AMIENS

Lieu-dit : _____

Localité : BRETEUIL

Code postal : 6 0 1 2 0 BP : _ _ _ Cedex : _ _

Coordonées géographiques[1]

Long. : 0 2 ° 1 6 ' 4 5 " E Lat. : 4 9 ° 3 8 ' 1 9 " N

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : _ _ ° _ _ ' _ _ " _ Lat. : _ _ ° _ _ ' _ _ " _

Point d'arrivée : Long. : _ _ ° _ _ ' _ _ " _ Lat. : _ _ ° _ _ ' _ _ " _

Communes traversées :

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

La commune de Breteuil dispose d'un PLU approuvé le 27/06/2007. Le site d'étude se trouve en zone 1AUea du plan de zonage du PLU, correspondant au développement d'activités économiques.

ⓘ Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

☐ Oui ☑ Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

☐ Oui ☐ Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».

5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

ⓘ Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	☐	☑	La ZNIEFF la plus proche de la zone d'étude est la ZNIEFF de type I "Cours de la Noye et marais associés", localisée à environ 1,3 km au sud-est des limites du projet. La ZNIEFF de type II la plus proche est localisée à 7,0 km. Il s'agit du site "Haute vallée de la Celle en amont de Conty".
En zone de montagne ?	☐	☑	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☑	L'APB le plus proche est situé à 2,8 km de la zone d'étude. Il s'agit du site "La Montagne sous les Brosses".
Sur le territoire d'une commune littorale ?	☐	☑	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	☐	☑	La RNR la plus proche est celle du Larris et tourbières de Saint-Pierre-es-Champs, localisée à 44 km. La RNN la plus proche est le site du Étang Saint-Ladre, localisé à 24,7 km. Le PNR le plus proche est celui Oise-Pays de France, localisé à 40,6 km.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☑	☐	Le PPBE 3ème échéance dans l'Oise a été approuvé le 14 décembre 2020.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	☐	☑	Le monument historique le plus proche du site d'étude est l'Entrepôt à vins, à 779m au sud-est de la zone d'étude. Le SPR le plus proche est localisé à Saint-Martin-aux-Bois, à environ 22,8 km.
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☐	☑	D'après les données de la DREAL Hauts-de-France, la zone d'étude n'est incluse dans aucune zone à dominante humide. La zone à dominante humide la plus proche est recensée à plus de 1,3 km au sud-est du site d'étude.
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	☐	☑	
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☐	☑	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	☐	☑	2 sites BASIAS sont recensés à proximité de la zone de projet : - SSP4022305 - Union Commerciale, située à 62m de la zone de projet - SSP4022302 - Intermarché situé à 176m de la zone de projet Aucun site BASOL n'est recensé sur la commune de Breteuil.
Dans une zone de répartition des eaux ?	☑	☐	La zone d'étude est localisée dans la ZRE Nappe de l'Albien et du Néocomien.
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	☐	☑	Le captage le plus proche de la zone d'étude est celui de Vendeuil-Caply situé à environ 1,5 km au sud-est. Le périmètre de protection éloigné associé à ce captage est recensé à environ 1,3 km des limites du projet.
Dans un site inscrit ?	☐	☑	Le site inscrit le plus proche de la zone de projet est la propriété Naquet situé à 18,1 km.

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	☐	☑	La ZSC la plus proche du site d'étude est le « Réseau de coteaux du bassin de l'Oise aval (Beauvaisis) », situé à environ 3,7 km. La ZPS la plus proche du site d'étude est « Étangs et marais du bassin de la Somme», situé à environ 21 km.
D'un site classé ?	☐	☑	Le site classé le plus proche de la zone d'étude est le Gisement fossilifère de Bracheux, situé à environ 25,6 km.

6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	☐	☑	
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	☑	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	☑	☐	Les aménagements seront certainement excédentaires en matériaux avec la réalisation du projet de construction et des aménagements. Toutefois, une optimisation des déblais/remblais sera appliquée pour limiter au maximum ces excédents.
	Est-il déficitaire en matériaux ?	☐	☑	
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☐	☑	Une attention particulière sera portée dans les phases ultérieures pour limiter l'impact carbone des matériaux utilisés.

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	☑	☐	Les constructions seront raccordées aux réseaux existants.
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☐	☑	Le projet se situe à 1,3 km de la ZNIEFF I la plus proche et à 7 km de la ZNIEFF II la plus proche. Au vu des caractéristiques recueillies dans les formulaires standards de données, ces ZNIEFF ne semblent pas susceptibles d'impacter la biodiversité. En effet, l'occupation du sol sur la zone d'étude ne correspond pas aux types de formations présentes dans ces ZNIEFF (hêtraie, pelouses thermocalcicoles...). De plus, le site d'étude n'est concerné par aucun zonage du SRADDET des Hauts-de-France.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	☐	☑	Le projet se situe à environ 3,7km du site Natura 2000 le plus proche, "Réseau de coteaux du bassin de l'Oise aval (Beauvaisis)". Aucun impact n'est donc à attendre sur les sites Natura 2000 les plus proches.
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☑	☐	Le projet s'implante sur des parcelles agricoles d'environ 5,8 ha.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☐	☑	La zone d'étude n'est concernée par aucun PPRT. L'ICPE la plus proche est localisée à 866 m du site. Il s'agit de l'ICPE Muller Intuitiv. L'établissement SEVESO le plus proche se situe à 6,3 km du périmètre d'étude. Il s'agit de l'entreprise DSV SOLUTIONS.
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☐	☑	La zone d'étude est concernée par un aléa faible au retrait gonflement des argiles. La zone d'étude se situe en dehors des zones potentiellement sujettes aux débordements de nappe ou aux inondations de cave.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	☐	☑	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐	☑	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	☑	☐	L'aménagement de la ZAE nécessitera l'utilisation d'engins de chantier, ce qui générera un trafic supplémentaire de manière temporaire, uniquement pendant la période de travaux. Une fois la ZAE réalisée, les entreprises nouvellement installées seront à l'origine d'un trafic supplémentaire avec l'arrivée de nouveaux salariés. Néanmoins, le projet ne modifiera pas les conditions de circulations actuelles.
	Est-il source de bruit ?	☑	☐	Les engins de chantier seront à l'origine de nuisances sonores pendant la période de travaux. Les nuisances seront donc temporaires.
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☑	☐	La RD 1001 est limitrophe à la zone de projet. Cette RD, classée en catégorie 3 du classement sonore, fait l'objet d'une distance tampon de 100m. La zone de projet es affectée par des nuisances sonores.
	Engendre-t-il des odeurs ?	☐	☑	Il n'y aura pas sur le chantier d'activités pouvant générer des odeurs. Seule la création des voies bitumées pourrait produire des odeurs d'hydrocarbures lors de la mise en place de l'enrobée.
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐	☑	
	Engendre-t-il des vibrations ?	☐	☑	En phase de travaux, les engins de chantier de taille moyenne seront utilisés, du même style que ceux utilisés dans les chantiers routiers légers. Aucun explosif ne sera utilisé.
	Est-il concerné par des vibrations ?	☐	☑	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	☑	☐	Le projet sera équipé d'un système d'éclairage permettant de sécuriser les entreprises.
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☐	☑	
Émissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	☑	☐	La pollution de l'air par les engins de chantier est limitée à la phase de travaux et l'utilisation de véhicules aux normes limitera le risque de pollution.
	Engendre-t-il des rejets liquides ?	☐	☑	
	Si oui, dans quel milieu ?	☐	☑	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	☐	☑	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☑	☐	Le chantier d'aménagement engendrera la production de déchets (déchets inertes, déchets verts, huiles de vidange, déchets métalliques, emballages et produits recyclables...) L'ensemble de ces déchets sera trié sur le chantier dans des bennes prévues à cet effet et dirigées vers les filières de traitement et valorisation adéquates.
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☐	☑	Compte tenu du milieu urbain (à proximité d'une zone d'activités) dans lequel se situe le projet, celui-ci ne devrait pas porter atteinte au patrimoine culturel.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	☑	☐	Le projet est actuellement localisé sur des parcelles agricoles. Cependant, d'après le plan de zonage du PLU de Breteuil, le site d'étude se trouve en zone 1AUea du plan de zonage du PLU. Le secteur 1AUe est réservé au développement et à l'implantation d'activités économiques. La réalisation du projet est donc compatible avec les prescriptions du règlement du PLU.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

☐ Oui ☑ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

Selon les avis rendus par la MRAe Hauts-de-France, depuis 2018, sur la commune de Breteuil ainsi que les communes limitrophes, il y a eu 2 avis de l'autorité environnementale rendus public pour des projets ayant fait l'objet d'étude d'impact :
- Projet de centrale photovoltaïque sur la commune de Breteuil situé à 2,7 km du site d'étude (avis mars 2023).
- Parc éolien "Les froids Vents" sur les communes de Chepoix et Beauvoir dont l'éolienne la plus proche se situe à 5,7 km du site d'étude (avis décembre 2022)

La nature des aménagements de la ZAE se limite au sein des parcelles concernées, les effets cumulés avec ces projets seront faibles.

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

☐ Oui ☑ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

Le dossier loi sur l'eau sera déposé en parallèle du permis d'aménager.

6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

Les mesures seront prises notamment en phase chantier afin de limiter les nuisances sonores. Par exemple, les horaires de chantier seront adaptés afin de limiter l'impact sonore sur les habitations les plus proches. Le chantier se fera de jour, du lundi au vendredi, dans le respect des heures de repos des riverains.

De plus, afin de limiter les risques de pollution de l'air, des précautions seront également prises. En effet, les engins de chantier seront conformes à la législation en vigueur concernant les émissions polluantes des moteurs.

Concernant les impacts sur le sol, la circulation et le nettoyage des engins de chantier ainsi que le stockage de matériel peuvent être à l'origine de déversement accidentel de produit polluant : huile, carburant, lubrifiant ou peintures. Afin d'éviter des fuites accidentelles de produits polluants, des dispositions seront exigées par le maître d'ouvrage vis-à-vis de l'entreprise réalisant les travaux, tels que l'entretien et le levage des véhicules sur des aires étanches.

7 Auto-évaluation (facultatif)

ⓘ Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Les principes d'aménagement sont cohérents avec les objectifs identifiés par la ville de Breteuil sur ce secteur. Le Maître d'ouvrage considère donc que son projet peut être dispensé d'étude d'impact au vu de l'absence d'incidences sur l'environnement : positionnement d'entrée de ville en face d'une zone d'activités existante, insertion paysagère avec plantation et végétalisation, gestion du trafic avec création d'un giratoire, éloignement des habitations, maillage piéton.

8 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

	Objet	
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - **non publié**.	☑
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	☐
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	☑
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	☑
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), 9°a),10°,11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	☐
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), 9°a), 10°,11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	☑
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	☐

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou petitionaire

ⓘ Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

	Objet	
1	Cartographie du classement sonore des voiries à proximité de la zone d'étude	☑
2	Cartographie du patrimoine naturel	☑
3		☐
4		☐
5		☐

9 Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables ☐

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus ☑

Nom CAUWEL

Prénom Sean

Qualité du signataire Président de la CCOP.

À Breteuil

Fait le 11/02/2025

Jean CAUWEL

Signature du (des) demandeur(s)

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE L'OISE PICARDE